

Le Premier Ministre

Paris, le **30 SEP. 2021**

dm

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire qui prévoit la remise au Parlement d'une évaluation hebdomadaire de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1^{er} de cette même loi, en intégrant notamment une évaluation de la perte de chiffre d'affaires liée à l'application de ces dispositions, ainsi que des résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19 des dispositifs mis en œuvre en application du même I et des articles 2 et 12 de cette loi, vous voudrez bien trouver ci-joint, **le quatrième envoi** qui couvre la période comprise entre le **6 septembre et le 19 septembre 2021**.

Ce point d'étape comprend deux volets :

- un rapport de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire ;
- un rapport sur les résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Très amicalement


Jean CASTEX

Monsieur Richard FERRAND
Président de l'Assemblée nationale
Député du Finistère
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS



Rapport au Parlement Impact du passe sanitaire sur l'activité des secteurs concernés Point n° 4 – du 6 au 19 septembre 2021

L'article 11 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire dispose que « jusqu'au 31 octobre 2021, le Gouvernement remet au Parlement une évaluation hebdomadaire de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1^{er} de la présente loi, en intégrant notamment une évaluation de la perte de chiffre d'affaires liée à l'application de ces dispositions, ainsi que des résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19 des dispositifs mis en œuvre en application du même I et des articles 2 et 12 de la présente loi ».

Le présent document établit un **quatrième point d'étape** (du 6 au 19 septembre 2021) de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1^{er} de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 précitée, c'est-à-dire :

- aux activités de loisirs ;
- aux activités de restauration commerciale ou de débit de boissons, à l'exception de la restauration collective, de la vente à emporter de plats préparés et de la restauration professionnelle routière et ferroviaire ;
- aux foires, séminaires et salons professionnels ;
- aux déplacements de longue distance par transports publics interrégionaux ;
- sur décision motivée du représentant de l'Etat dans le département, lorsque leurs caractéristiques et la gravité des risques de contamination le justifient, les grands magasins et centres commerciaux, au-delà d'un seuil défini par décret, et dans des conditions garantissant l'accès des personnes aux biens et services de première nécessité ainsi, le cas échéant, qu'aux moyens de transport.

1- Approche proposée

Le passe sanitaire doit être présenté pour accéder à certains établissements recevant du public. Initialement limité aux discothèques et aux lieux accueillant plus de 1 000 personnes, le passe sanitaire a été étendu le 21 juillet aux lieux de loisir et de culture rassemblant plus de 50 personnes, puis depuis le 9 août à de nouveaux secteurs : restaurants, cafés, hôpitaux, trains et autocars longue distance...

L'introduction du passe sanitaire, après une première phase d'adaptation temporaire, devrait avoir un effet limité sur l'activité des entreprises¹. L'effet concerne surtout les secteurs où la consommation s'anticipe peu. L'impact semble déjà logiquement diminuer avec le temps, par l'adaptation des acteurs et l'augmentation du taux de vaccination.

L'estimation de l'impact économique de l'introduction du passe sanitaire est délicate, étant donné que cet impact dépend très directement de l'adaptation des comportements des consommateurs, à la fois dans leurs habitudes de consommation et dans leur choix vaccinal. Par ailleurs, il est encore plus délicat d'estimer ce qui se serait passé si le passe sanitaire n'avait pas été introduit (quels comportements de précaution de la part des consommateurs, quelle persistance de l'épidémie). Néanmoins, les données relatives à la consommation qui sont disponibles en quasi-temps réel peuvent apporter une première indication de la tendance, même si ces données sont incomplètes et ne couvrent pas l'étendue de l'activité économique des secteurs étudiés.

La méthodologie proposée repose sur un calcul simple de « double différence » reflétant : (i) l'écart des dépenses du secteur lors de la semaine considérée par rapport à celles lors d'une période de référence juste avant l'introduction du passe ; (ii) l'écart des dépenses du secteur lors de la semaine considérée par rapport à celles lors de la même semaine en 2019 afin de corriger des variations saisonnières.

Cette méthode vise à court terme, et en l'absence de dégradation de la conjoncture liée à d'autres facteurs, de mettre en lumière l'effet du seul passe sanitaire sur l'activité.

Afin de corriger de potentiels effets conjoncturels qui ne seraient pas liés au passe sanitaire, les évolutions des dépenses totales (et éventuellement de quelques secteurs non affectés par le passe) sont également prises en considération.

Ces évolutions chiffrées sont récapitulées dans un tableau et seront accompagnées de commentaires qualitatifs (voir partie 2).

Fréquence de mise à jour : La mise à jour des estimations dépend de la transmission des données par le groupement des cartes bancaires qui s'effectue entre J+8 et J+11. **Par exemple, les données concernant la semaine du 23 au 29 août ne seront disponibles qu'entre le 3 et le 6 septembre.** L'actualisation est effectuée hebdomadairement, en fonction des transmissions par le groupement².

¹ A titre illustratif, une estimation moyenne de l'impact sur le chiffre d'affaires, pour 60 % de la population vaccinée et un taux de renoncement de 25 % pour la population non vaccinée, est d'environ 10 %.

² À noter que la transmission peut parfois être interrompue en raison de problèmes techniques rencontrés par le groupement.

2 - Suivi hebdomadaire des paiements par cartes bancaires CB et remontée des organisations professionnelles

Tableau – mise en place du passe sanitaire

| Date | Jusqu'au 20 juillet | A partir du 21 juillet | A partir du 9 août | A partir du 30 août |
|-----------------|---|--|---|---|
| Public concerné | Toutes les personnes majeures | Toutes les personnes majeures | Toutes les personnes majeures | Toutes les personnes dont l'âge est égal supérieur à 12 ans |
| Lieux concernés | Grandes salles de spectacle, événements sportifs ou culturels, festivals, foires et salons, discothèques. | Extension à toutes les activités culturelles, sportives et de loisirs. | Extension aux cafés, restaurants, centres commerciaux de 20 000 m ² (sur décision du préfet en raison de ses conditions sanitaires), hôpitaux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux, ainsi qu'aux voyages en avions, trains et cars pour les trajets de longue distance. | |
| Jauge | Tous les événements dont le public dépasse les 1 000 personnes. | Tous les événements ou lieux recevant au moins 50 personnes. | Abandon des jauges, contrôle généralisé | |

Point de conjoncture de l'Insee du 7 septembre

Dans son [point de conjoncture publié le 7 septembre](#), l'Insee souligne de manière générale que « le commerce, l'hébergement-restauration et les services de transport, l'activité pourrait avoir été affectée en août par l'instauration du passe sanitaire, mais de façon ponctuelle et modérée. ». Plusieurs indicateurs sont mobilisés par l'Insee.

- **Les données de cartes bancaires** : l'Insee indique qu'elles « suggèrent que le passe sanitaire aurait eu un impact temporaire dans certaines activités de loisirs, un impact modéré et sans doute également transitoire dans les restaurants, et pas d'impact dans les transports. Ces effets, quand ils sont décelables, sont néanmoins sans commune mesure avec les chutes drastiques d'activité enregistrées lors des précédentes vagues épidémiques ». Un encadré est consacré à la mesure des impacts du passe sanitaire via ces données CB.
- **Les requêtes sur Google** : l'Insee « distingue fin juillet et début août des inflexions à la baisse pour [les champs « restaurant » et « cinéma »], sans toutefois pouvoir les associer avec l'instauration du passe sanitaire, dans la mesure où les requêtes associées à ces mots-clés étaient déjà orientées à la baisse les semaines précédentes ; de plus, elles semblent repartir à la hausse fin août ».
- **Le climat des affaires dans les services** : l'Insee note qu'il reste au-dessus de sa moyenne de long terme mais s'est tassé pendant l'été, ce qui pourrait refléter des inquiétudes face au passe sanitaire, ou plus largement à la quatrième vague.

Dans l'ensemble, à l'échelle des branches d'activité au niveau A17 de la NAF, l'Insee prévoit que la branche « Hébergement et restauration » verrait un recul de son niveau d'activité, comparé à la période d'avant crise, de 5 pt en août par rapport à juillet, en raison d'une consommation des ménages qui reculerait de 8 pt dans cette branche. La branche « Autres activités de services » (qui inclut une grande partie des activités de loisirs, arts et spectacles) verrait, quant à elle, un recul d'1 pt en activité et en consommation. Pour ces deux branches, ce recul serait effacé dès septembre, et l'activité de ces deux branches continuerait de se redresser au 4^e trimestre. L'impact sur les branches du commerce et des transports ne serait pas clairement discernable en août, même si les transports resteraient à un niveau d'activité dégradé, et que le commerce aurait vu un recul temporaire de la consommation des ménages en juillet (principalement dû aux moindres ventes d'automobiles, d'habillement et d'équipement du foyer ; on peut l'interpréter comme un contrecoup après les fortes hausses liées aux réouvertures en mai-juin).

Estimations puis prévisions Insee du 7 septembre - écarts au quatrième trimestre 2019, en %

| Activité | Juin | Juillet | Août | Septembre | 4 ^e trimestre |
|--|------|---------|------|-----------|--------------------------|
| Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles | 0 | -1 | -1 | 0 | 0 |
| Transports et entreposage | -12 | -8 | -7 | -8 | -8 |
| Hébergement et restauration | -25 | -14 | -19 | -14 | -11 |
| Autres activités de services (dont arts et spectacles) | -14 | -11 | -12 | -11 | -8 |

| Consommation des ménages | Juin | Juillet | Août | Septembre | 4 ^e trimestre |
|--|------|---------|------|-----------|--------------------------|
| Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles | -3 | -9 | -2 | -2 | 0 |
| Transports et entreposage | -35 | -23 | -18 | -18 | -10 |
| Hébergement et restauration | -16 | -8 | -16 | -12 | -6 |
| Autres activités de services (dont arts et spectacles) | -11 | -10 | -11 | -10 | -5 |

Consommation dans les établissements concernés par la mise en place du passe sanitaire depuis le 21 juillet

Les dépenses par cartes bancaires ont baissé dans les établissements qui ont mis en place le passe sanitaire dès le 21 juillet. Ce fut le cas dès la semaine du 19 au 25 juillet pour les cinémas, tandis que pour la plupart des activités de culture et de loisirs (les zoos, aquariums, parcs d'attractions et cirques, et dans une moindre mesure les théâtres et concerts), la baisse s'est produite la semaine suivante soit du 26 juillet au 1^{er} août.

Dans le détail, les dépenses par cartes bancaires en cinéma ont nettement chuté la semaine du 21 juillet, à -47 % par rapport à la même période en 2019, soit un niveau nettement inférieur à l'intervalle des variations observées sur la période pré-passe sanitaire. Si les dépenses dans les « clubs, activités et attractions sportives et camps de vacances » sont restées dans l'intervalle des variations observées sur la période pré-passe sanitaire (du 21 juin au 18 juillet 2021), celles dans les « aquariums, zoos, parcs d'attraction et cirques » ont été légèrement inférieures à la borne inférieure de cet intervalle.

Après cette baisse initiale, on observe un rebond des dépenses par cartes bancaires (hormis pour les cinémas), à partir de la semaine du 26 juillet au 1^{er} août ou de celle du 2 au 8 août selon les secteurs, puis une stabilisation à partir de la semaine du 9 au 15 août. Le niveau d'activité retracé par les données CB est, dans la plupart des secteurs, supérieur à celui d'avant-crise à la même période.

Pour les clubs et activités sportives, on observe une atténuation de l'effet rebond les semaines du 16 au 22 août puis du 23 au 29 août (-13 pt après -11 pt), qui semble se stabiliser la semaine du 30 août au 5 septembre (+0 pt) mais progressent de nouveau la semaine du 6 au 12 septembre (+14 pt). La semaine du 13 au 19 septembre, elles sont stables à +34 % de leur niveau de 2019 à la même période. Les dépenses dans les

aquariums/zoos/parcs d'attraction évoluent en dents de scie depuis plus d'un mois (+10 pt après -65 pt³, +38 pt, +15 pt et -7 pt). Globalement, les **dépenses dans ces deux secteurs restent au-dessus de leur niveau à la même période en 2019**, et au-dessus de leur niveau durant la période de référence pour les clubs et activités sportives.

Après avoir légèrement baissé fin juillet, **les dépenses dans les théâtres et concerts progressent depuis début août**, malgré un léger recul en fin de mois. La semaine du 6 au 12 septembre, elles évoluent à -14 % de leur niveau de 2019 à la même période (+9 pt par rapport à la semaine précédente, après -5 pt et -4 pt), soit un niveau plus élevé qu'au moment de la mise en place du passe sanitaire.

Concernant le **cinéma**, les dépenses par carte bancaire avaient baissé avant l'instauration du passe sanitaire et avaient poursuivi leur baisse après l'instauration du passe, atteignant la semaine du 9 au 15 août à -49 % par rapport à la même période en 2019, pour ensuite rebondir nettement. Depuis fin août, elles oscillent autour de leur niveau aux mêmes périodes en 2019. **La semaine du 13 au 19 septembre, elles étaient à +32 % de leur niveau de 2019** à la même période après -5 %, +6 % et -12 % (+37 pt par rapport à la semaine précédente après -9 pt, +18 pt et -13 pt). Les dépenses dans le cinéma se trouvent au-dessus de leur niveau pré-passe sanitaire.

Le **rebond des dépenses par cartes bancaires** dans ces secteurs suggère ainsi qu'au moins une partie de la baisse de la consommation liée à l'instauration du passe sanitaire n'est que passagère et que **les ménages s'adaptent progressivement aux mesures sanitaires en vigueur**, comme ça avait été le cas pour les précédents types de restrictions. Cette adaptation se voit à la fois dans la progression de la vaccination, et dans le nombre de tests réalisés.

Consommation dans les établissements concernés par la mise en place du passe sanitaire le 9 août

Pour la **restauration**⁴, concernée par la mise en place du passe sanitaire à partir du 9 août, **on observe une baisse des dépenses la semaine du 9 au 15 août** suite à l'instauration du passe, **puis une stabilité depuis**. Durant la semaine du 13 au 19 septembre, les dépenses sont stables (+0 pt par rapport à la semaine passée après +1 pt et +3 pt), **et continuent d'évoluer au-dessus de leur niveau de 2019** à la même période (+5 %) mais en-dessous de leur niveau durant la période de référence pré-passe sanitaire (à +14 %).

Dans les **transports** de voyageurs, on observe une baisse environ une semaine après l'entrée en vigueur du passe (du 16 au 22 août), baisse qui s'est poursuivie la dernière semaine d'août, avant un **rebond la semaine du 30 août au 5 septembre et une stabilisation depuis**. **La semaine du 13 au 19 septembre, les dépenses sont à -14 % de son niveau de 2019** à la même période, **mais au-dessus de son niveau pré-passe sanitaire** (-2 pt par rapport à la semaine précédente après +0 pt). Les dépenses en **transports aériens** sont restées à des niveaux très bas sur toute la période, sans impact visible du passe sanitaire (dont l'extension n'a affecté que les trajets internes à la métropole, les autres vols étant soumis à d'autres exigences) ; cependant, il faut souligner la grande différence entre ces données CB et les données de flux de passagers du transport aérien, qui montrent une reprise beaucoup plus nette pendant l'été – cf. *focus infra*.

³ Cette forte baisse s'explique par un effet de base : le pic à +38 pt la semaine du 30 août au 5 septembre par rapport à la semaine du 23 au 29 août s'explique par un effet de base puisqu'en 2019, les dépenses dans les aquariums/zoos/parcs d'attraction ont beaucoup plus fortement baissé suite à la fin des vacances et à la rentrée scolaire qu'en 2021, d'où une hausse en trompe l'œil, qui se traduit la semaine suivante par une forte baisse.

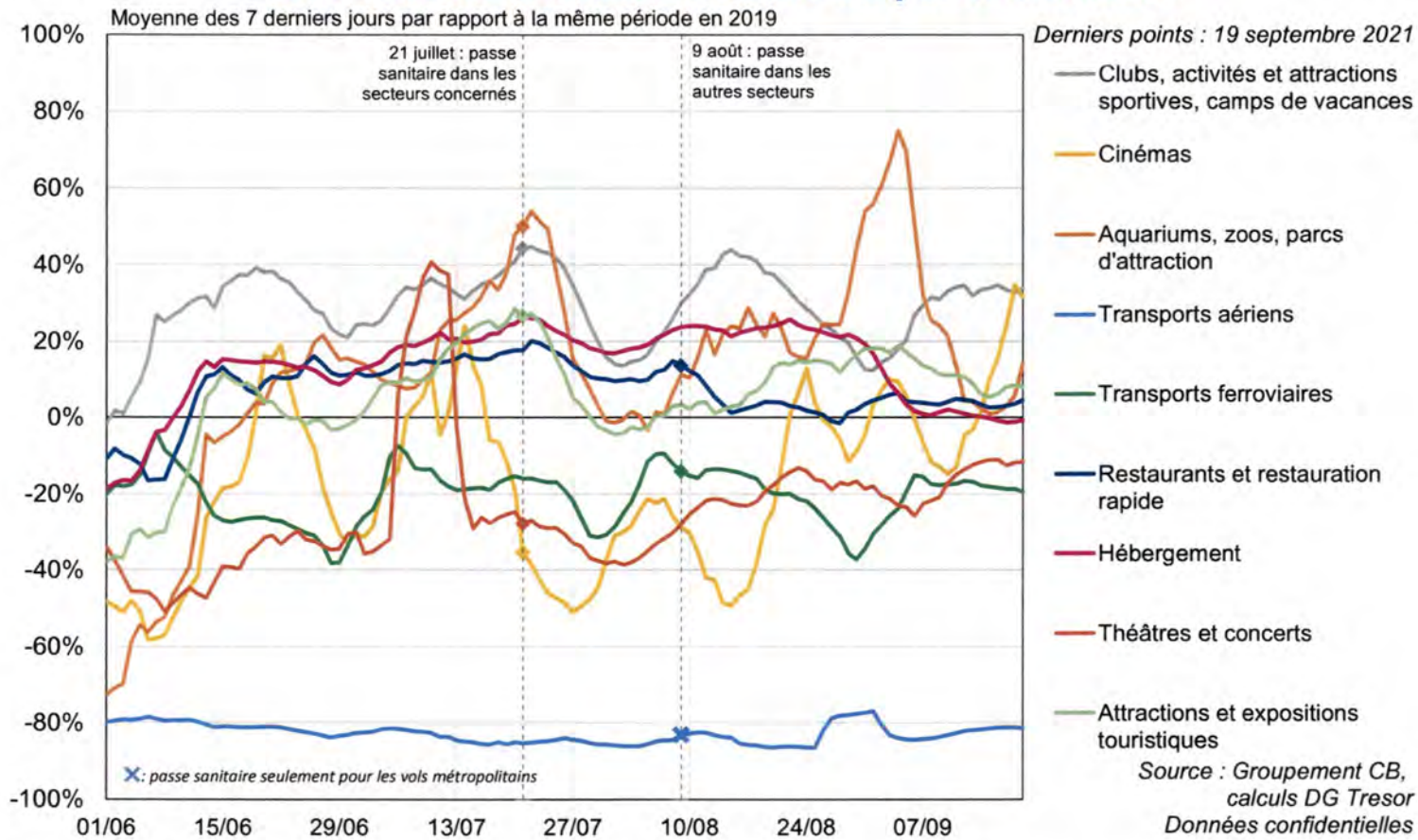
⁴ L'analyse a été modifiée pour ne concerner que les restaurants et la restauration rapide ; la restauration collective et les cafés/bars/boîtes de nuit/discothèques ont été enlevés de l'agrégat « restauration ».

Dans l'ensemble, il devient difficile de distinguer, dans les données récentes, un impact du passe sanitaire. Cet impact est soit disparu, soit plus faible que les fluctuations de court terme. Les dépenses dans la plupart des secteurs concernés ont retrouvé voire dépassé leurs niveaux pré-passe sanitaire. Seule la restauration n'a pas montré de net signe de rebond et n'a pas encore regagné les niveaux de dépense pré-passe sanitaire.

Total des dépenses par cartes bancaires

Alors que les dépenses totales par cartes bancaires, tous secteurs confondus, étaient stables lors des semaines du 2 au 8 août et du 9 au 15 août, supérieures d'environ 18 % à leur niveau en 2019 à la même période, elles **ont baissé les deux dernières semaines d'août** (respectivement de 5 pt et 6 pt), **tout en demeurant supérieures de +7 % au niveau de 2019** à la même période. **Depuis trois semaines, les dépenses sont globalement stables, respectivement à +12 %, +13 % et +13 % de leur niveau en 2019** à la même période (+0 pt par rapport à la semaine précédente après +1 pt et +5 pt).

Montant des paiements par CB par type de commerce - zoom sur les secteurs soumis au passe sanitaire



NB : les périmètres des agrégats « Clubs, activités et attractions sportives, camps de vacances » et « Restaurants et restauration rapide » sont légèrement différents de ceux des agrégats « Colonies, camps de vacances ou activités sportives » et « Restaurants », précédemment utilisés. Un agrégat « Théâtres et concerts » a par ailleurs été rajouté.

Remontées des organisations professionnelles (au 10 septembre)

Les organisations professionnelles des secteurs affectés par la mise en place du passe sanitaire remontent **des retours contrastés de son introduction, que ce soit en termes sectoriels, géographiques ou de taille**. Certaines baisses semblent ainsi corrélées à une faible couverture vaccinale locale. Des données consolidées des organisations professionnelles peuvent toutefois encore manquer, ce qui ne permet pas de tirer toujours des conclusions étayées. Par ailleurs, ces remontées n'ont un recul que d'une semaine pour plusieurs des secteurs mentionnés. Les points mentionnés ci-dessous sont donc à considérer le plus souvent comme une représentation des ressentis des acteurs.

- **Des baisses d'activité liées à l'introduction du passe sanitaire sont ainsi mentionnées** par les acteurs de la **restauration**, en cohérence avec les données de carte bleue. Une enquête menée par le secteur après la mise en place du passe montre l'hétérogénéité forte de son impact, en fonction des zones et de la typologie de service. Les restaurants de chaînes seraient par exemple les plus touchés par l'obligation faite à la clientèle de justifier d'un passe sanitaire dans les centres commerciaux où ils sont installés. Les représentants des **centres commerciaux** concernés estiment également que l'introduction du passe sanitaire a pu entraîner une baisse de fréquentation supérieure à 15% la première semaine, alors que ceux des **casinos** mentionnent actuellement une chute moyenne de 35% de la fréquentation par rapport à la même période en 2019, davantage marquée dans les territoires ruraux moins vaccinés. Dans le champ des loisirs, les **petits parcs d'attraction**, qui ont davantage de visites d'opportunité, seraient également touchés, ainsi que **certaines loisirs en intérieur** (salles d'escalade par exemple). Les **salles de sport** feraient face à un nombre accru de résiliations d'abonnement depuis la mise en place du passe sanitaire (jusqu'à un triplement), le mois le plus important pour observer les effets sur ce secteur étant toutefois septembre. Enfin, dans le champ de la culture, les **cinémas** enregistreraient des pertes importantes depuis la mise en place du passe sanitaire (recul des entrées hebdomadaires de -47% la semaine 29, suivi par un recul de 51% la semaine 30 ; -36% la semaine du 16 au 22 août). Ces données montrent une forte divergence avec les données de carte bleue pour la semaine du 16 au 22 août. Les **établissements patrimoniaux nationaux** auraient enregistré une forte baisse la première semaine de mise en place du passe sanitaire (-55% pour la semaine du 19 au 25 juillet), mais semblent retrouver une activité normale du 16 au 23 août (+4%).
- **A l'inverse, certains secteurs ne constatent pas d'effet du passe sanitaire**, et citent au contraire **les effets positifs, permettant de rassurer leur clientèle et facilitant la reprise de leur activité (événementiel professionnel, traiteurs)**. Concernant les **traiteurs**, le « pass sanitaire » est en effet perçu comme une excellente mesure pour la sécurité de tous qui a permis de déclencher la demande cet été même si celle-ci est jugée encore insuffisante par manque d'événements reposant sur les touristes internationaux. On note un bon niveau d'acceptation du « pass sanitaire » au niveau des salariés, cependant cette mesure a été difficile à mettre en place vis-à-vis des salariés qui ont dû recourir aux tests lorsqu'ils n'étaient pas vaccinés. Concernant **l'événementiel**, les professionnels portent également un regard favorable sur le passe sanitaire qui, selon eux, permet de restaurer la confiance des exposants et visiteurs. Il est toutefois difficile d'indiquer précisément dans quelle mesure (quantitativement) le passe sanitaire contribue au retour des participants sur les événements, qui n'est pas encore revenu à son étiage. Se classent également dans cette catégorie les secteurs tels que les **locations saisonnières, les entreprises du voyage, les secteurs de la thalassothérapie ou du thermalisme, la majorité des grands parcs ou discothèques**. L'hôtellerie a pu voir de son côté une baisse des réservations en juillet, à la suite des annonces de la mise en place d'un passe sanitaire, mais qui se reprennent en août.

Tableau – évolution des dépenses par cartes bancaires⁵

| Secteurs | Période de référence - du 21 juin au 18 juillet 2021 (a) | Du 19 au 25 juillet | Du 26 juillet au 1 ^{er} août (b) | Du 2 au 8 août 2021 (c) | Du 9 au 15 août 2021 (d) | Du 16 au 22 août 2021 (e) | Du 23 au 29 août 2021 (f) | Du 30 au 5 septembre 2021 (g) | Du 6 au 12 septembre (h) | Du 13 au 19 septembre (i) | Intervalle de variation au cours de la période de référence | Différence entre la dernière semaine et la période de référence | |
|--|--|---------------------|---|-------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|-------------------------------|--------------------------|---------------------------|---|---|--|
| | | | | | | | | | | | | | (établis grâce à une classification des établissements où ont lieu les paiements par CB) |
| Services de transport | 9 août | -18% | -11% | -19% | -5% | -6% | -12% | -21% | -12% | -12% | -14% | [-26% ; -12%] | 4 |
| <i>dont transports aériens*</i> | 9 août | -83% | -84% | -86% | -85% | -84% | -86% | -78% | -84% | -82% | -81% | [-85% ; -82%] | 2 |
| <i>dont transports ferroviaires</i> | 9 août | -22% | -17% | -29% | -12% | -14% | -20% | -36% | -19% | -17% | -20% | [-34% ; -16%] | 2 |
| Restaurants et restauration rapide | 9 août | 14% | 17% | 10% | 15% | 1% | 3% | 1% | 4% | 4% | 5% | [11% ; 17%] | -9 |
| Aquariums, zoos, parcs d'attraction, cirques | 21 juillet | 22% | 38% | -1% | 7% | 24% | 17% | 33% | 69% | 4% | 14% | [10% ; 34%] | -8 |
| Clubs, activités et attractions sportives, camps de vacances | 21 juillet | 31% | 42% | 14% | 26% | 44% | 33% | 20% | 20% | 34% | 34% | [25% ; 37%] | 3 |
| Cinémas | 21 juillet | -12% | -47% | -31% | -26% | -49% | 1% | -12% | 6% | -5% | 32% | [-19% ; -5%] | 44 |
| Théâtres et concerts | 21 juillet | -14% | -29% | -38% | -30% | -23% | -14% | -18% | -23% | -14% | -12% | [-34% ; 39%] | 2 |
| Attractions touristiques et expositions | 21 juillet | 12% | 16% | -4% | 3% | 3% | 14% | 14% | 17% | 10% | 8% | [-1% ; 23%] | -4 |
| Total des montants payés par CB (secteurs présentés) | / | 0% | 4% | -5% | 5% | -1% | -2% | -8% | -2% | -2% | -2% | [-5% ; 4%] | -2 |
| Total des montants payés par CB (tous secteurs confondus) | / | 9% | 17% | 8% | 18% | 18% | 13% | 7% | 12% | 13% | 13% | [0% ; 18%] | 4 |

Source : GIE CB, calculs DG Trésor

* les dépenses par carte bancaire dans le transport aérien correspondent à tous les vols achetés par les Français, incluant les vols en direction de l'international et de l'outre-mer qui ne sont pas concernés par l'instauration du passe sanitaire mais par d'autres protocoles sanitaires en vigueur depuis une plus longue période. Les données de paiement par cartes bancaires pour les vols peuvent différer sensiblement des données de trafic – cf. focus infra.

À noter : Les écarts à 2019 sont à interpréter avec précaution :

- les données portent exclusivement sur les transactions CB (cartes bancaires CB chez des commerçants CB, en commerces physiques ou en ligne), soit quasi exclusivement sur des transactions de résidents français en France. Ces données excluent donc les paiements de résidents étrangers en France ou des résidents français à l'étranger. Cela affecte les données en écart à 2019 à la hausse : elles sont rehaussées par le fait

⁵ Les nombres en gras correspondent aux dépenses par cartes bancaires dans les secteurs où le passe sanitaire était en vigueur pour les dates mentionnées en haut de chaque colonne. Les nombres en rouge correspondent aux baisses significatives des dépenses par cartes bancaires, c'est-à-dire des niveaux inférieurs à ceux observables dans l'intervalle de variation de la période de référence.

que les Français restent davantage en France qu'à l'accoutumée, et y effectuent des dépenses, sans refléter en revanche les moindres venues de touristes en France (cf. dossier « Durant l'été 2020, les dépenses touristiques en France des résidents ont retrouvé leur niveau de l'an passé » de la Note de conjoncture de l'Insee du 6 octobre). Ce biais est plus fort pour les achats liés au tourisme (dont hébergement-restauration).

- Par ailleurs, le paiement par CB a augmenté depuis le début de la crise sanitaire, au détriment d'autres moyens de paiement, en particulier les espèces. À niveau de dépenses totales donné, cet effet rehausse les dépenses par CB en 2021 de l'ordre de quelques points de pourcentage par rapport à 2019 ; cet effet est variable au cours du temps et selon les types d'établissements. Enfin, certains paiements correspondent à des réservations en vue d'une consommation ultérieure.

Ces deux écueils sont a priori pris en compte dans la double différence utilisée ici, où l'on compare deux écarts successifs à 2019.

En revanche, l'amplitude de variation sur la période de référence incite à considérer ces résultats avec prudence.

Focus sur le secteur de l'aérien et remontées de la DGAC (au 19 septembre)

Les dépenses par carte bancaire dans le transport aérien et les données sur le trafic aérien apportent des informations complémentaires et peuvent donc différer.

- Le trafic aérien concerne la fréquentation et donne ainsi une indication de l'impact du passe sanitaire sur l'utilisation des transports aériens en métropole. Il faut souligner que seuls les vols aériens métropolitains sont soumis au passe sanitaire ; les vols en direction / en provenance de l'international et de l'outre-mer sont soumis à d'autres protocoles sanitaires en vigueur depuis une plus longue période.
- Les dépenses par carte bancaire peuvent apporter une indication partielle du chiffre d'affaire du secteur aérien, qui dépend des fréquentations mais aussi des prix (à trajet équivalent) et de la composition des trajets (hausse de la part des vols métropolitains relativement moins chers comparés aux vols internationaux, baisse des vols d'affaires, etc.) ; l'utilisation d'avoires accumulés depuis un an et demi et le décalage entre l'achat du billet et le vol peuvent aussi induire des différences entre les dépenses par carte bancaire et les données sur le trafic aérien. Enfin, les dépenses par carte bancaire dans le transport aérien correspondent à une partie des achats de billets d'avion depuis la France (seule une partie des achats en ligne est incluse, selon la localisation et le système de paiement), incluant une partie des vols en direction de l'international et de l'outre-mer qui ne sont pas concernés par l'instauration du passe sanitaire.

Ainsi les données sur le trafic aérien métropolitain peuvent apporter une vision plus adéquate de l'impact du passe sanitaire sur l'utilisation des transports aériens en métropole. Les données présentées ci-dessous sont extrapolées par la DGAC à partir de données partielles.

D'après la DGAC, la **baisse observée de la fréquentation les premières semaines de septembre** est surtout à imputer à une moindre reprise des vols d'affaires que lors de la rentrée 2019.

Tableau – évolution du trafic aérien

| | Période de référence - du 21 juin au 18 juillet 2021 (a) | Du 19 au 25 juillet | Du 26 juillet au 1 ^{er} août (b) | Du 2 au 8 août 2021 (c) | Du 9 au 15 août 2021 (d) | Du 16 au 22 août 2021 (e) | Du 23 au 29 août 2021 (f) | Du 30 au 5 septembre 2021 (g) | Du 6 au 12 septembre 2021 (h) | Du 13 au 19 septembre 2021 (i) | Intervalle de variation au cours de la période de référence | Différence entre la dernière semaine et la période de référence |
|--|--|------------------------------------|---|-------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|---|---|
| | | en écart à la même période en 2019 | | | | | | | | | [semaine la plus basse-semaine la plus haute] | (i - a) |
| Nombre de passagers – vols intérieurs métropolitains | -31% | -20% | -17% | -16% | -14% | -14% | -12% | -21% | -22% | -24% | [-24% ; -42%] | 7 |

Source : DGAC, calculs DG Trésor



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

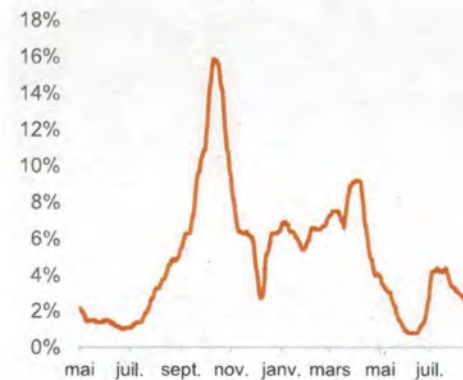
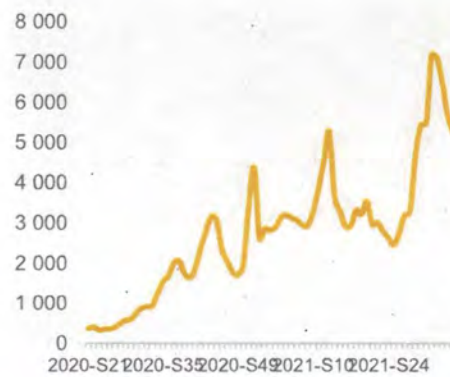
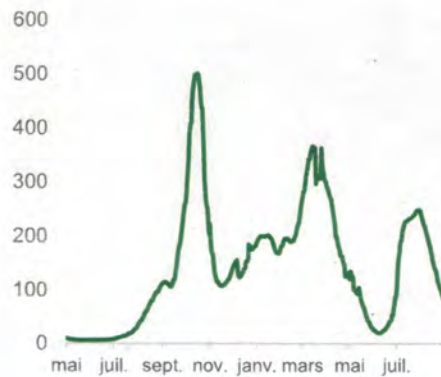
COVID-19

Rapport des résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19

22 septembre 2021

Synthèse nationale des indicateurs épidémiques

Point de situation et évolution vs. la semaine précédente



Taux d'incidence (pour 100 000 habitants) :

75,6 (-28,0%)

Taux de dépistage (pour 100 000 habitants) :

5 112 (-3,0%)

Taux de positivité :

1,5% (-0,5pt)

Taux de reproduction effectif (Reff) :

0,73 (-0,5pt)

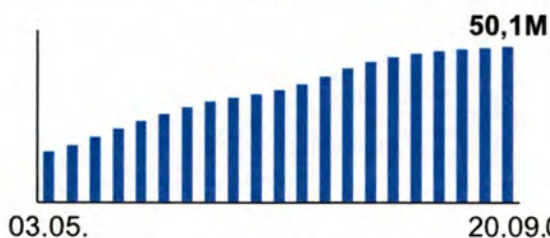
La dynamique de baisse des indicateurs épidémiques se poursuit sur la même dynamique que la semaine précédente. Le taux d'incidence reste relativement élevé (75,6) sur le territoire national. Le taux de positivité est descendu à 1,5% (-0,5 pt) et le taux de reproduction effectif à 0,73.

Synthèse nationale des indicateurs vaccination

Point de situation et évolution vs. la semaine précédente

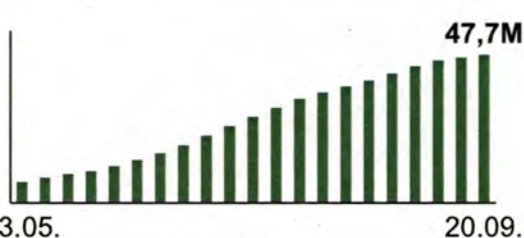
Premières injections

50,1M (+0,4M)



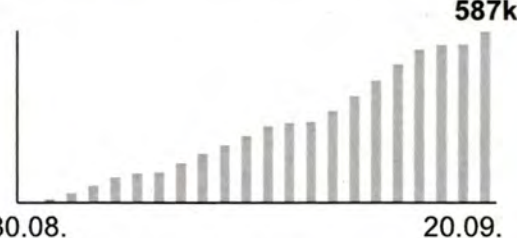
Schémas vaccinaux terminés

47,7M (+0,9M)



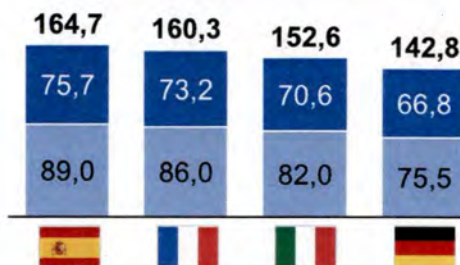
Injections de rappels

587k (+270k)



doses administrées / 100 hab.¹

160,3 (+2,0)



Le rythme de primo injections diminue au fur et à mesure que la couverture vaccinale se rapproche du taux d'adhésion

La vaccination des 12-17 ans reste cependant dynamique avec déjà 3,5M de primo injections, soit 69% de couverture

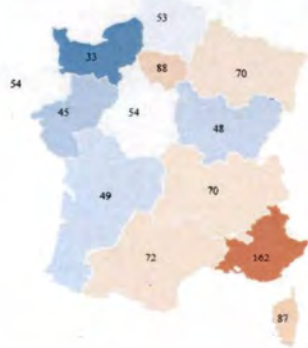
La campagne de rappels monte progressivement en charge avec un total de près de 600k injections effectuées au 20 septembre

La France est deuxième pays d'Europe en nombre de doses pour 100 habitants de 12+, derrière l'Espagne

Synthèse régionale des indicateurs

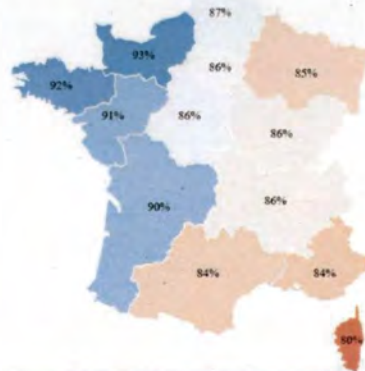
Taux d'incidence par région

Indicateurs sur 7 jours glissants sur la semaine du 11 au 17 septembre

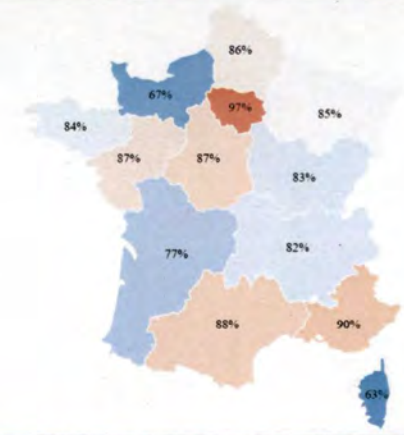


Couverture vaccinale par région

Taux de couverture (sur le lieu d'injection) au 20 septembre

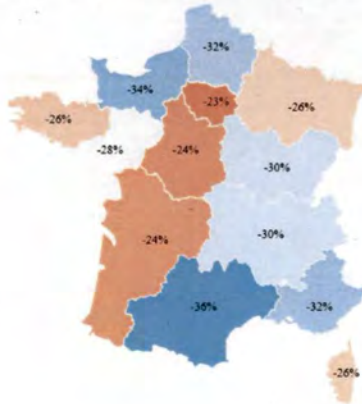


Taux d'occupation en SC par région



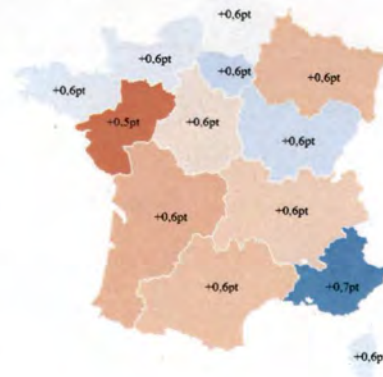
Evolution du TI par région

Evolution par rapport aux indicateurs sur 7 jours glissants au 11 septembre

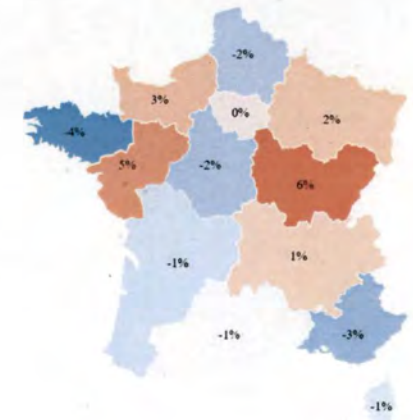


Evolution de la couverture par région

Evolution par rapport à la semaine précédente



Evolution du taux d'occupation en SC par région



En semaine 36, le taux d'incidence recule dans toutes les classes d'âge

À noter :

En S36, le taux d'incidence était en diminution dans toutes les classes d'âge, la baisse la moins importante est observée chez les 0-9 ans (-8%). Les taux les plus élevés concernaient les jeunes adultes : les 30-39 ans (149/100 000, -28%) et les 20-29 ans (145, -33%).

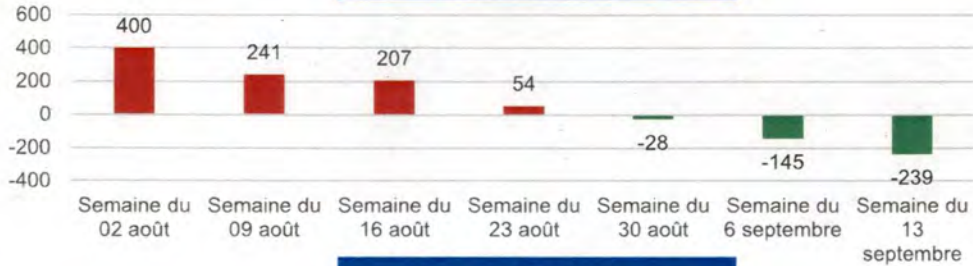
Évolution du TI par semaine et par classe d'âge depuis la semaine 25

| | | | | | | | | | | | | |
|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|
| 12 | 11 | 12 | 19 | 46 | 77 | 119 | 137 | 130 | 111 | 89 | 68 | 90 ans et + |
| 8 | 7 | 8 | 17 | 33 | 51 | 75 | 89 | 83 | 73 | 58 | 43 | 80-89 ans |
| 8 | 7 | 10 | 19 | 39 | 62 | 83 | 95 | 91 | 80 | 63 | 49 | 70-79 ans |
| 10 | 11 | 14 | 28 | 57 | 87 | 111 | 125 | 113 | 93 | 75 | 52 | 60-69 ans |
| 16 | 17 | 26 | 56 | 108 | 156 | 184 | 193 | 171 | 138 | 104 | 73 | 50-59 ans |
| 21 | 24 | 36 | 83 | 160 | 225 | 258 | 268 | 239 | 197 | 150 | 106 | 40-49 ans |
| 26 | 35 | 58 | 140 | 277 | 343 | 365 | 378 | 329 | 273 | 208 | 149 | 30-39 ans |
| 36 | 66 | 117 | 310 | 618 | 581 | 509 | 493 | 404 | 307 | 217 | 145 | 20-29 ans |
| 26 | 36 | 64 | 155 | 292 | 333 | 330 | 340 | 297 | 243 | 179 | 124 | 10-19 ans |
| 11 | 10 | 13 | 27 | 59 | 90 | 110 | 128 | 130 | 130 | 120 | 110 | 0-9 ans |
| 19 | 25 | 41 | 98 | 193 | 227 | 238 | 247 | 218 | 180 | 137 | 99 | Tous âges |
| S25 | S26 | S27 | S28 | S29 | S30 | S31 | S32 | S33 | S34 | S35 | S36 | |



Le nombre de patients COVID en soins critiques diminue nettement au niveau métropolitain, conformément à la baisse de l'incidence observée depuis début septembre

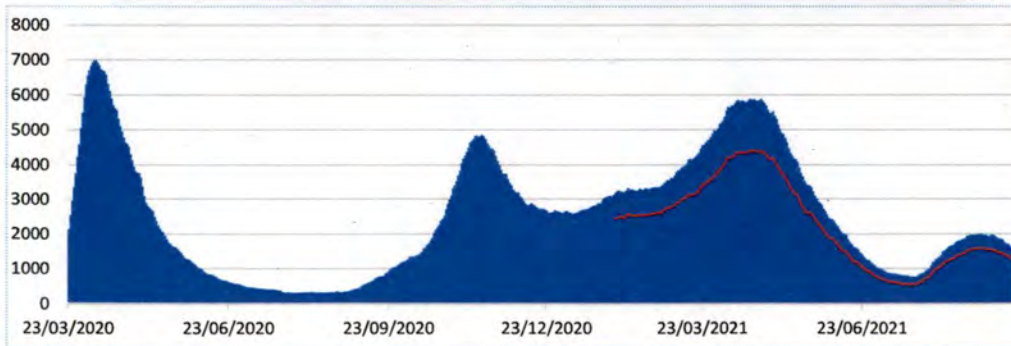
Evolution hebdomadaire



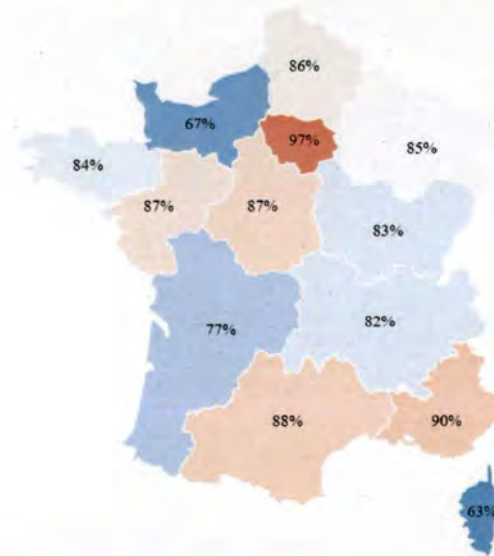
Evolution quotidienne



Patients COVID en soins critiques et en réanimation

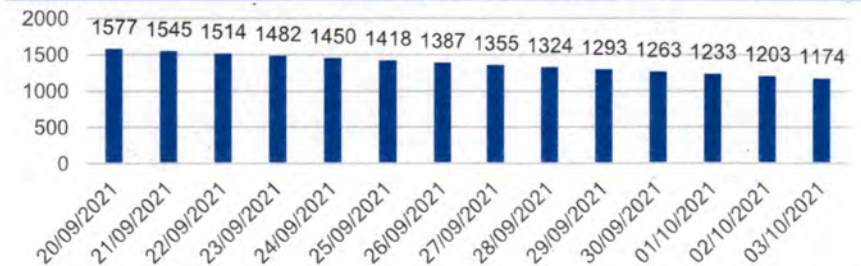


Taux d'occupation des lits de réanimation à date



Le taux d'occupation des lits par les patients COVID et non COVID était de 86,2% des capacités déployées au 14 septembre, réparties également sur le territoire.

Projections Pasteur du nombre de patients COVID en SC en France métropolitaine



Aux Antilles, la circulation virale connaît une amélioration mais les tensions hospitalières restent fortes



Martinique

La diminution de la circulation virale se poursuit plus lentement qu'en Guadeloupe.

- Le TI est de 219,4 (-26,9% sur 7 jours glissants) ;
- Le TP est désormais de 7,3% ;
- Le R effectif est à 0,65 ;
- Les mesures de freinage ont eu un impact bénéfique

Evolution des mesures de freinage

Mise en œuvre d'un déconfinement progressif à compter du 20 septembre :

- Couvre-feu effectif à 19h et réouverture des ERP avec jauge et déploiement progressif du pass sanitaire ;
- Les restrictions de déplacement et de regroupement sur la voie publique restent en vigueur ;
- Les élèves suivront leurs enseignements sous forme d'hybridation renforcée pour une durée préalable de 15 jours (accueil dans leurs établissements et échanges avec les enseignants au moins une fois par semaine – le reste du temps l'enseignement s'effectue à distance).



Guadeloupe

En Guadeloupe, la diminution des indicateurs virologique est rapide (diminution du taux de l'incidence de l'ordre de 51% la semaine dernière).

- Le TI est de 176,4 (-35,8% sur cette 7 jours glissants) ;
- Le R effectif est de 0,47 ;
- le TP est de 5,2 ;

Les indicateurs stagnent à Saint-Martin et la situation est favorable à Saint-Barthélemy bien que l'on y observe une légère augmentation des indicateurs depuis la semaine dernière et un cluster de 7 patients en cours d'investigation dans un EHPAD.

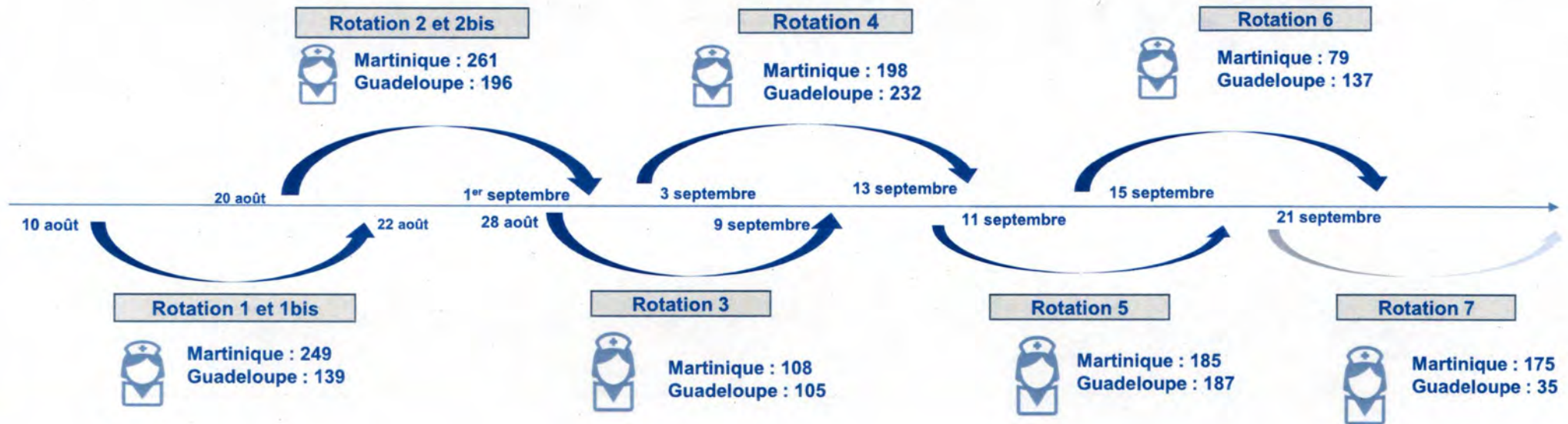
Evolution des mesures de freinage

En Guadeloupe, le confinement strict est en vigueur jusqu'au 19 septembre. **Un plan de déconfinement en trois phases a été proposé par le Préfet :**

- Report du couvre-feu à 20h ;
- Réouverture des ERP avec jauge et application du pass sanitaire ainsi que le maintien de restrictions de déplacements et de regroupement sur la voie publique ;
- Les modalités de la rentrée scolaire sont globalement semblables qu'en Martinique.

Synthèse des envois de renforts RH aux Antilles

La solidarité nationale et la forte mobilisation des ARS de métropole a permis **une mobilisation sans précédent** des personnels de santé. Il a ainsi été mis en place 7 rotations depuis le 10 août au profit de l'arc Antillais et de la Polynésie Française.



Au total : 2 236 renforts ont été déployés aux Antilles depuis le 10 août, auxquels il faut ajouter 260 réservistes (143 en Guadeloupe et 117 en Martinique).

➤ Progressive désescalade de l'envoi de renforts

Polynésie française : tendance générale à la baisse des indicateurs mais vigilance accrue sur les hospitalisations et la réanimation



Situation épidémiologique et hospitalière

- 208 hospitalisations COVID dont 42 patients en réanimation.
- Le taux d'incidence est en nette baisse puisqu'à la date du 5 septembre il était de 581/100 000.
- Ces indicateurs de suivi virologique demeurent cependant fragiles

Des travaux sont en cours au niveau local pour pouvoir fournir en continu des indicateurs clairs de suivi de la crise

Campagne vaccinale

- La campagne de vaccination s'intensifie avec l'adoption le 23 août 2021 de la loi vaccination Pays visant à étendre l'obligation vaccinale.
- Le public cible est plus large qu'en métropole et a deux mois pour se faire vacciner.



L'envoi des doses de vaccin est réajusté en conséquence.

Mesures de freinage

Les mesures de freinage sont prolongées jusqu'au 20 septembre et à compter du 20 septembre une levée progressive du confinement avec un maintien du couvre-feu et la réouverture des écoles sont prévues.

- Le confinement sera maintenu le week-end dans les îles les plus peuplées, mais il sera levé en semaine.
- Les restaurants pourront rouvrir et le sport sera autorisé, en dehors des compétitions. Les musées, salles d'exposition et cinémas resteront en revanche fermés.
- Les rassemblements de plus de dix personnes seront interdits.
- Les croisières pourront reprendre, sous réserve que le personnel comme les passagers soient vaccinés.



Envoi de renforts en Polynésie française

Dès le 8 août les autorités locales en Polynésie française ont sollicité le Gouvernement français pour bénéficier de l'intervention de la réserve sanitaire.

➔ Mi-août deux contingents successifs de la réserve sanitaire nationale **(28 professionnels de santé) sont arrivés sur place.**

Un nouveau besoin de renfort a été exprimé le 25 août

➔ Le MSS a lancé un appel à la solidarité nationale pour venir en soutien des équipes hospitalières de Polynésie française. Le 1^{er} septembre un nouveau contingent de 86 professionnels de santé (36 réservistes sanitaires et 50 professionnels projetés par le ministère chargé de la santé) a été projeté en appui du territoire polynésien.

➔ **Le 3 septembre, ce sont 69 nouveaux renforts qui ont été projetés** : 64 réservistes sanitaires et 5 professionnels issus du réseau national de l'urgence médico-psychologique.

De nouveaux besoins de renforts ont été exprimés par le territoire début septembre, afin de leur permettre d'armer de nouveaux lits de réanimation (cible à 63 lits).

➔ De nouveaux besoins de renforts ont été exprimés par le territoire afin de leur permettre d'armer de nouveaux lits de réanimation (cible à 63 lits) : **25 professionnels issus de la solidarité nationale ont été projetés lundi 13/09, et 19 professionnels de la réserve sanitaire l'ont été le 15 septembre.**

Des besoins de renforts ont été exprimés par le territoire en kinésithérapeutes. Une alerte a été lancée au titre de la solidarité nationale permettant de mobiliser 4 professionnels dont le départ est prévu le mardi 21 septembre

Au total, 262 renforts ont été envoyés en Polynésie. Cet important renfort a permis d'augmenter significativement les capacités hospitalières du territoire, et plusieurs lits de soins critiques dans les hôpitaux périphériques. L'ensemble des patients nécessitant des soins en réanimation peuvent désormais être pris en charge selon les autorités locales. Une hausse des admissions non-COVID est néanmoins à redouter dans les prochains jours (retards dans les prise en charge)

Nouvelle-Calédonie : reprise de l'épidémie sur le territoire



Mise en contexte

- Entre mars et août 2021, **aucun cas COVID n'avait été détecté en Nouvelle-Calédonie** en dehors des quatorzaines obligatoires à l'entrée sur le territoire. L'immunité naturelle y est donc quasi nulle et la couverture vaccinale est par ailleurs faible (25% de la population totale au 17 septembre).
- Le 6 septembre, 3 cas avaient été recensés. Depuis, **l'épidémie prolifère sur le territoire** pour atteindre 3 000 cas au 17 septembre. Les capacités locales de tests étant vite saturées, ce chiffre pourrait être sous-estimé.
- Le gouvernement a mis en place un **confinement strict** (prolongé jusqu'au 4 octobre), un **couvre feu de 21h à 5h** et **l'obligation vaccinale pour les voyageurs arrivant en Nouvelle-Calédonie ainsi que tous les résidents de plus de 18 ans**.
- Le 13 septembre, le MSS a envoyé **une mission exploratoire** (6 pax) menée par le Pr. Gayat sur place afin d'évaluer les besoins en renforts dans un contexte politique délicat, du fait de la proche échéance du 3^e referendum sur l'indépendance de la Nouvelle Calédonie.
- Le 17 septembre, **le président de Nouvelle-Calédonie a confirmé sa demande d'appui en renforts humain et matériel**.

| Indicateurs | |
|------------------------------------|----------------------------|
| Cas positifs | 3 531 |
| Nombre de personnes hospitalisées | 232 |
| Nombre de personnes en réanimation | 37 |
| Décès | 22 |
| Taux d'incidence | 294 pour 100 000 habitants |
| Taux d'occupation médecine COVID | 232 pax / 234 lits |
| Taux d'occupation en réa | 35 pax / 42 lits |
| 1 ^{er} dose | 54,05% |
| 2 ^{ème} dose | 34,23% |

Appuis proposés et aides de l'Etat

A quelques semaines du 3^e et dernier référendum, le 17^e gouvernement (indépendantiste) de Nouvelle-Calédonie peine à demander l'aide de l'État local et central. C'est en veillant à **suggérer, conseiller, plutôt qu'imposer que nous parvenons à partager et faire accepter les principes de gestion de crise** qui désormais relèvent du droit commun en métropole. L'adaptation de la stratégie conjuguée à une augmentation encore plus significative du nombre de COVID + pourrait constituer une contrainte nouvelle quant au déploiement des FSI dans le cadre de la préparation du 3^e Référendum.

Mesures récentes

- **Un confinement strict (1km) est en vigueur jusqu'au lundi 4 octobre.** Un couvre-feu de 21h à 5h est également mis en place
- Le territoire a fait évoluer les conditions de quarantaine, les hôtels, transformés en hospitels, sont désormais réservés aux patients symptomatiques nécessitant une surveillance et transportables à l'hôpital dans de très brefs délais en cas de dégradation de l'état de santé ;
- Le gouvernement calédonien a **désactivé le sas sanitaire : les voyageurs doivent désormais s'isoler à domicile.**
- L'Assemblée de la Nouvelle Calédonie a **adopté la vaccination obligatoire pour tous les habitants majeurs et pour entrer sur le territoire.** La vaccination a débuté mercredi 20 janvier et se poursuit activement sur le territoire.

Renforts humains

- **Une mission d'appui technique composée de 6 personnes (hospitaliers, Santé publique France, CCS)** a été projetée le 13/09 aux côtés du Haut-Commissariat pour appuyer le territoire dans la gestion de crise et accompagner le territoire dans son expression de besoins de renforts ;
- **La présidence et le Haut-Commissariat ont sollicité un renfort humain le 17/09**, avec notamment un besoin de plus de 300 professionnels de santé. Le MSS a sollicité la solidarité nationale et la réserve sanitaire. **Un premier contingent de 77 renforts sera projeté depuis Paris le 21/09 et un second contingent le jeudi 23/09 (environ 120 pax intégrant réservistes et CUMP) ;**

Renforts matériel

- Du matériel a d'ores et déjà été envoyé et une opération d'envoi d'un volume très important d'EPI est en cours de programmation :**
- 100 000 autotests et 200 000 tests antigéniques ont été acheminés le samedi 11 septembre ;
 - 400 concentrateurs d'oxygène 5l/min ont été acheminés vers le territoire le lundi 13 septembre ;
 - 417 palettes de masques FFP2, masques chirurgicaux, EPI, air liquides, consommables O2 et concentrateurs ont été acheminés via 3 vols les 15, 16 et 18 septembre.
- Suite au premier retour de la mission d'appui en Nouvelle-Calédonie, de nouveaux besoins ont été identifiés par le territoire et sont en cours de préparation (matériel de perfusion, matériel de ventilation, matériel de monitoring).**

12 fois plus d'entrées en soins critiques parmi les non-vaccinés que parmi les patients complètement vaccinés

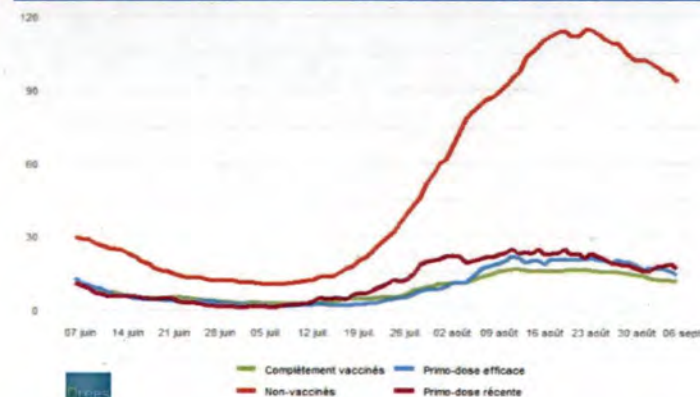
12 fois plus d'entrées en soins critiques parmi les non-vaccinés que parmi les vaccinés

- Entre le 30 août et le 5 septembre 2021, le nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants non-vaccinés s'élève à 289, alors qu'il n'est que de 37 pour 100 000 habitants vaccinés. **Il y a ainsi près de 8 fois plus de tests positifs parmi les personnes non-vaccinées** que parmi celles complètement vaccinées à taille de population comparable.
- Parmi les personnes entrées à l'hôpital entre le 30 août et le 5 septembre 2021 dont un test RT-PCR positif a pu être identifié dans SI-DEP, **81% des admissions en soins critiques et 76 % des admissions en hospitalisation conventionnelle sont le fait de personnes non vaccinées**, alors que les patients complètement vaccinés en représentent respectivement 14 % et 20 %.
- Pour les décès, ces ratios s'élèvent à 68 % pour les personnes non vaccinées et 28 % pour les personnes complètement vaccinées.
- La baisse des entrées en soins critiques des patients non-vaccinés pour lesquels un test RT PCR positif a été identifié s'accroît. Ce nombre s'élève à **28 pour 1 million de non-vaccinés durant la semaine du 29 août au 5 septembre** alors qu'il était de 33 la semaine précédente et de 35 la semaine du 15 août. Durant la même période d'observation les entrées en soins critiques de patients complètement vaccinés diminuent également et leur niveau n'atteint que **2,3 entrées pour 1 million de personnes complètement vaccinées** alors qu'elles étaient de 3,5 la semaine précédente
- **Ainsi à taille de population comparable, il y a 12 fois plus d'entrées en soins critiques parmi les non-vaccinés que parmi les complètement vaccinés.**

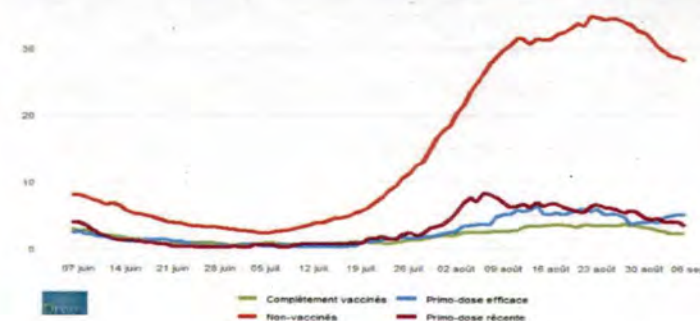
Accalmie de l'épidémie même dans les régions méditerranéennes

- Durant la première semaine de septembre, les entrées en soins critiques pour 1 million de non-vaccinés diminuent dans l'ensemble des régions, en particulier pour les non vaccinés.
- **Cette baisse est plus marquée dans les régions bordant le bassin méditerranéen** : Corse (27 cas graves pour 1 million de non-vaccinés la semaine du 30 août au 5 septembre, deux fois moins que la semaine précédente), Occitanie (36 contre 51 la semaine précédente) et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Nombre d'entrées en hospitalisation conventionnelle pour un million de personnes selon le statut vaccinal



Nombre d'entrées en soins critiques pour un million d'habitants selon le statut vaccinal



Grâce à la vaccination, le nombre de décès en France lors de la 4ème vague n'est plus corrélé au taux d'incidence

À noter :

On compte depuis le 1er juillet 2021 3 453 décès en France métropolitaine. Sur le même intervalle de temps (82 jours) pendant le pic de la vague automnale (1er octobre au 21 décembre 2020, 2ème vague), 20 336 personnes étaient décédées.

Corrélation entre le taux d'incidence et le nombre de décès quotidiens en France métropolitaine

